



MEDIATHEQUE MUNICIPALE D'ALAINCOURT

Charte Internet

Le présent règlement a pour objet de définir les règles d'utilisation des ressources informatiques mises à disposition des utilisateurs.

CONDITIONS D'ACCES

- @ La consultation d'Internet est ouverte aux personnes inscrites à la médiathèque et sur présentation de leur carte. L'accès se fait sur rendez-vous, aux horaires d'ouverture de la médiathèque.
- @ Une autorisation écrite des parents est demandée pour les mineurs.
- @ Pour les enfants de moins de 7 ans un accompagnateur majeur doit être présent.

CONDITIONS D'UTILISATION

- @ L'utilisation des postes informatiques pour les mineurs se fait sous la responsabilité des parents.
- @ La médiathèque dispose de 6 postes, l'accès est limité à **1 personne** par poste.
- @ Le temps de consultation par usager est limité à **1 heure par jour**, dans la limite de **3 heures par semaine**, sur inscription ou rendez-vous.
- @ Si un poste est libre et non réservé, un usager peut en disposer.
- @ Tout rendez-vous non honoré **après 10 minutes** sera annulé et le poste attribué à un autre adhérent.
- @ Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur Internet, c'est-à-dire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans la mention de leur nom (que la reproduction soit partielle ou totale, gratuite ou pas), à ne pas diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation, et dans tous les cas, à mentionner les sources lors de l'utilisation d'informations de tiers.
- @ Les clés USB, cd-rom ou tout autre support de stockage personnel doit faire l'objet d'une **analyse antivirus** par l'animateur multimédia **avant toute utilisation**.

- @ Le « chat » n'est autorisé que par le biais d'un logiciel nécessitant une authentification au préalable (Skype ...), et après autorisation des parents.
- @ La consultation de blogs (« journaux intimes » numériques) n'est autorisée qu'après autorisation des parents.
- @ La consultation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter ...) n'est autorisée qu'à partir de 13 ans, et après autorisation des parents.
- @ Le commerce électronique est autorisé mais reste cependant sous la responsabilité de l'utilisateur.
- @ L'impression de documents fait l'objet d'une tarification fixée par délibération du Conseil municipal (cf. Règlement Intérieur).
- @ L'accès au réseau sans fil (wi-fi) de la médiathèque est **libre** et **sécurisé**. Les utilisateurs pourront obtenir la clé de sécurité leur permettant de se connecter auprès de l'animateur.

NE RENTRENT PAS DANS LES MISSIONS DE LA MEDIATHEQUE
ET SONT STRICTEMENT INTERDITS :

- @ La consultation de sites portant atteinte à la dignité de la personne, présentant un caractère pornographique ou dégradant, incitant à la haine raciale, constituant une apologie du crime et de la violence ;
- @ Toute forme de piratage ;
- @ Le détournement, l'utilisation ou la divulgation des messages électroniques et l'installation de systèmes conçus pour réaliser de telles interceptions ;
- @ Le partage de fichiers par l'intermédiaire de logiciels peer to peer ;
- @ La modification de la configuration du matériel informatique.

Tout type de téléchargement sur le disque dur est soumis à l'approbation des animateurs multimédia.

Des contrôles en direct et à posteriori peuvent être effectués pour la vérification des sites consultés (via un logiciel de contrôle à distance). Ils permettent de connaître les dates et heures de consultation.

Les usagers qui ne respecteraient pas le contenu de la charte peuvent se voir refuser temporairement ou définitivement l'accès à l'espace multimédia de la médiathèque.